



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI  
22 MAI 2024

**OBJET : Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**

***Délibération n° 2024-036***

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE MERCREDI VINGT DEUX MAI A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 16 mai 2024, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Didier MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Evelyne PISSOAT, JOËLLE RICHARD, CEDRIC BOUET, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** M. Claude POMIES A Mme Marie ASSIBAT, Mme Chrystelle BARON A M. XAVIER LAGRAVE, Mme Danielle BARRAUD A Mme Nathalie DARRIEUMERLOU, M. Jean-Pierre CAUDY A M. André EVRARD.

**EXCUSES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux présents : 22</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 4</b></p> <p><b>Conseillers Municipaux excusés : 3</b></p>
--

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite au décès de M. Jean-Claude SOUC, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire, survenu le mercredi 8 mai 2024, le conseil municipal doit, selon les dispositions de l'article L.2122-14 du CGCT être convoqué pour procéder au remplacement de l'adjoint dans le délai de quinzaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L. 2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-14,

Vu la délibération n°2020-010 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 portant création de 6 postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020-011 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire,



Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire suite au décès de [nom] le 23 mai 2024,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal*",

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal est de 29 membres,

Considérant que par délibération n°2020-010 en date du 4 juillet 2020 susvisée, le Conseil Municipal a décidé de créer 6 postes d'Adjoints au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant d'Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : décide de ne pas supprimer le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant, pour toute la durée restante du mandat. Le nombre de postes d'Adjoints au Maire pour la commune d'Aire sur l'Adour restera donc à 6.

Article 2 : autorise M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Aire sur l'Adour, le 23 mai 2024

Le Maire,



*Xavier Lagrave*  
**Xavier LAGRAVE**

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-